

MODULE A OPTION – DFASM1 A DFASM3

MAO31 – ENGAGEMENT BENEVOLE EN ASSOCIATION OU INSTITUTION ANNEXE

I – GENERALITES

Le Module à Option MAO31 est accessible aux étudiants de DFASM1, 2 ou 3 souhaitant s'engager dans une association ou une institution à but non lucratif durant leur année d'étude.

Les étudiants souhaitant s'inscrire doivent :

- être bénévoles d'une association ou institution ; à ce titre, l'organisme concerné doit être en mesure de fournir à la Faculté une pièce justifiant la qualité de bénévole de l'étudiant émanant du Président ou du Directeur ;
- justifier de leur candidature et de leurs motivations en début d'année universitaire devant le Conseil Pédagogique du MAO 31, qui donnera alors son accord pour l'inscription effective à l'enseignement. **L'étudiant doit pour cela envoyer la fiche de candidature téléchargeable et renseignée, associée à un court CV, à l'adresse électronique ec15mo31.medecine.strasbourg@gmail.com avant le 15 octobre 2020.**

II - PROGRAMME DES COURS

Les étudiants suivant ce Module à Option bénéficient de 10 heures de formation générale au fonctionnement associatif et au bénévolat. La présence à cet enseignement fait partie intégrante de l'évaluation du Module à Option (*cf. infra*).

De plus, l'étudiant doit, dans le cadre de son engagement bénévole, effectuer une tâche ou un ensemble de tâches équivalant au minimum à 35 heures de travail effectif.

III – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

La validation du Module à Option repose sur :

- l'assiduité aux cours ;
- la rédaction d'un rapport (*cf. infra*).

Si le bénévole a déjà participé à un programme de formation d'au moins 10 heures effectives, le Conseil Pédagogique pourra le dispenser de cours, à condition d'avoir validé le programme proposé par l'Association ou l'Institution. Le Conseil demande alors la

justification de ces formations et de la présence des étudiants concernés aux Associations et Institutions.

Le Module à Option est également évalué par la rédaction d'un Bilan d'Activité par l'étudiant, rapportant ses actions au sein de l'Association ou Institution durant ses fonctions. Ce Bilan d'Activité doit être fourni à la Faculté avant la fin de l'année universitaire, à la date qui sera définie par le coordonnateur de l'Enseignement.

Un jury composé du coordonnateur et d'autres enseignants de la faculté se réunit en fin d'année pour évaluer les bilans des étudiants. L'évaluation des documents repose sur les actions concrètes réalisées par l'étudiant dans le cadre de son bénévolat. Comme l'assiduité aux cours, la validation du Bilan d'Activité est binaire : validé / non validé.

Les étudiants ayant participé à une activité bénévole antérieure à l'inscription à l'enseignement peuvent demander dans ce cadre une Validation des Acquis de l'Expérience. L'autorisation relève de la décision du Conseil Pédagogique en début d'année. Ces étudiants doivent également établir un Bilan d'Activité qui sera évalué par le jury de fin d'année.

En cas d'échec à la première session, l'étudiant devra présenter à la session de septembre un travail personnel, dont la nature sera établie par le Conseil Pédagogique pour chaque étudiant.

IV – ASSOCIATIONS ET INSTITUTIONS CONCERNÉES

Les étudiants souhaitant postuler devront être bénévoles par exemple au sein :

- de l'Association Amicale des Etudiants en Médecine de Strasbourg ;
- du Tutorat Santé Strasbourg ;
- de toute autre association ou institution jugée valable par le coordonnateur et les enseignants du Module à Option.

V – COORDONNATEUR ET ENSEIGNANTS

Coordonnateur :

Dr BLONDET Cyrille – ec15mo31.medecine.strasbourg@gmail.com

Enseignants du Conseil Pédagogique :

Pr CLAVERT Philippe - philippe.clavert@chru-strasbourg.fr

Pr MOULIN Bruno – bruno.moulin@chru-strasbourg.fr